



1. Comment le système de surveillance fonctionne-t-il?

Des capteurs intelligents sont installés à l'entrée électrique principale et aux panneaux secondaires du bâtiment et assurent une surveillance continue du réseau électrique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ceux-ci peuvent détecter les anomalies et les défauts électriques ou thermiques sur le réseau, notamment :

- Le câblage et la configuration non conformes;
- La dégradation et la défectuosité des moteurs;
- Les défauts d'équipements d'éclairage et de ventilation;
- La surchauffe d'un panneau à disjoncteurs.

Si une anomalie est détectée, un message texte et/ou un courriel est envoyé immédiatement au client et parfois, à son électricien.

Le client et l'électricien ont accès à un tableau de bord personnalisé qui les aide à établir des diagnostics et à repérer les défauts. Le fournisseur, de son côté, offre son soutien pour encourager la mise en place de mesures correctives.

2. Quel genre d'information le tableau de bord fournit-il?

- Données électriques en temps réel des unités telles que les niveaux de surveillance des défauts électriques sur chaque panneau électrique sous surveillance
- Température du panneau électrique en temps réel
- Affichage des données historiques dans un graphique personnalisable
- Indice de sécurité électrique qui donne une cote allant de A (excellent) à E (à risque) et servant de référence quant à l'état global du réseau électrique

3. Le programme a-t-il subi des changements depuis son lancement?

- Le fonctionnement du programme (décrit à la réponse 1) demeure le même qu'au lancement.
- Les fournisseurs reconnus sont Prevech et Maximus avec leurs systèmes de prévention.
- Les modalités de participation au programme ont été modifiées et se présentent comme suit :
 1. Le client installe volontairement le système.
 2. Intact exige le système dans un bâtiment selon ses critères établis.
 3. Intact exige le système à des fins de gestion des risques (clients existants).

4. Que doit faire un client pour participer au programme?

Le processus d'inscription au programme est le suivant :

1. Le client contacte l'un des fournisseurs partenaires d'Intact (les coordonnées se trouvent à la fin du document).
2. Le fournisseur assiste l'électricien du client et délivre le certificat au client.
3. Le client avise le courtier et lui fournit une copie du certificat.
4. Le courtier avise Intact Assurance et lui fournit une copie du certificat comme preuve.
5. Si applicable (selon les modalités du programme décrites à la question 3), le client signe le formulaire de consentement au partage de données avec Intact et lui fournit une copie.
6. Intact Assurance met à jour le contrat d'assurance et applique le rabais.
7. Intact Assurance envoie le contrat et l'avenant à jour au courtier.

Vous pouvez contacter votre souscripteur des Solutions spécialisées pour toute question d'ordre général sur le programme, y compris concernant l'admissibilité de vos clients.

5. Qui installe le système de surveillance?

L'outil peut être installé par l'électricien du client et le fournisseur peut fournir les conseils et la formation nécessaires. Ce dernier peut également recommander un électricien pré-vérifié pour installer le système de surveillance.

6. Combien de temps faut-il pour installer le système de surveillance?

L'installation est simple et le temps nécessaire pour la mise en place dépend de l'étendue ou de la complexité du réseau électrique du bâtiment du client. Une fois l'installation terminée, une surveillance continue (24/7) débute et le système pourra détecter tout problème. Si un problème est détecté, un message est immédiatement envoyé au client et/ou à son électricien.

7. Y a-t-il des coûts associés au système de surveillance?

Oui, les coûts peuvent varier en fonction de la configuration du bâtiment et des besoins du client. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter directement les fournisseurs.

8. Comment un électricien utilisera-t-il le système de surveillance?

Ce système de surveillance ne vise pas à préalablement autoriser un appel de service avec le client. La formation offerte par le fournisseur à l'électricien encourage une communication initiale avec le client afin d'évaluer le caractère critique de l'événement. Les outils fournis par le fournisseur ainsi que le support technique permettront d'établir un diagnostic et une assistance préliminaires à distance, favorisant ainsi une intervention rentable.

Note: Des frais supplémentaires peuvent être facturés au client pour les services de l'électricien, à la discrétion de ce dernier.

9. Qu'attendons-nous du client?

Le client est tenu de maintenir un système fonctionnel, de prendre les mesures nécessaires lors de la réception d'alertes et de consentir au partage des données avec Intact Assurance si applicable selon les modalités décrites à la question 3.

10. Comment les données sont-elles utilisées?

Les données serviront de mesure d'atténuation des risques et pourront être utilisées lors de séances de consultation avec les clients. Ces séances de consultation permettront à l'équipe de prévention des sinistres de cerner les dangers et d'élaborer un programme visant à minimiser les risques pour les exploitations agricoles ou autres activités selon le cas.

11. Que se passe-t-il si un client reçoit une alerte, mais qu'il ne prend pas immédiatement les mesures qui s'imposent et qu'une réclamation en résulte?

Le programme n'est pas destiné à être utilisé à des fins de traitement des réclamations. Toutefois, lorsque le client prend immédiatement les mesures nécessaires lors de la réception d'alertes, ce programme constitue un élément clé de prévention des sinistres.

Chaque réclamation est traitée au cas par cas, permettant ainsi à l'équipe des réclamations d'examiner toute information pour déterminer son degré d'importance pour la perte.

12. Que tirent les clients de cet investissement?

- Le programme est simple à mettre en place et les processus de suivi et de rapport sont efficaces.
- Le client et parfois son électricien, sont notifiés en temps réel.
- La technologie utilisée détecte les problèmes et permet ainsi au client de remplacer ou de réparer les composantes défectueuses avant qu'un incendie ravageur et coûteux ne survienne.
- Le système de surveillance aide les clients à gérer les efforts de maintenance et à éviter les interruptions opérationnelles coûteuses ou les pannes d'équipement prématurées.
- Les clients qui choisissent de participer au programme en installant le système de surveillance peuvent obtenir un rabais sur la prime rattachée au bâtiment et à l'équipement du bâtiment dans lequel le système de surveillance sera installé. Le rabais sera appliqué sur présentation d'une preuve d'installation. Le client doit fournir une preuve au courtier qui la fournira à son tour à Intact Assurance. Le rabais s'applique au bâtiment où l'installation est faite, à son équipement de bâtiment et aux animaux qui s'y trouvent (dans le cas d'exploitations agricoles)*.

*Intact se réserve le droit d'appliquer ou non le rabais dans le cas d'une mesure imposée en gestion du risque.

13. Quel est l'avantage pour les courtiers?

- Vous pouvez offrir le programme Sentinelle Intact en toute confiance, sachant que nos fournisseurs partenaires ont fait leurs preuves grâce à ce système de surveillance qui a permis de prévenir de nombreux incendies ravageurs tout en fournissant des outils pour soutenir l'efficacité opérationnelle.
- Vous pourrez faire valoir votre expertise et la valeur que vous apportez en offrant une solution proactive permettant de protéger le gagne-pain de vos clients ainsi que leurs investissements à long terme.
- Vous pourrez fidéliser davantage votre clientèle en offrant des services de consultation à valeur ajoutée permettant de prévenir les pertes, le tout supporté par l'équipe de prévention d'Intact et ses partenaires.
- Vous pourriez avoir une réduction significative du nombre de réclamations reliées aux incendies et aux interruptions des affaires.

14. Quel est l'avantage pour Intact?

Les données historiques sur les sinistres montrent que les incendies dans les exploitations agricoles coûtent en moyenne plus de trois millions de dollars par sinistre. Plusieurs de ces incendies sont causés par des problèmes électriques qui auraient pu être détectés si des capteurs et un équipement de surveillance adéquat avaient été mis en place. On estime que si ce système de surveillance avait été installé, plus de 50 % de ces incendies auraient pu être évités.

15. Dans quelles provinces le programme Sentinelle Intact est-il offert?

Le programme est offert partout au Canada.

16. Dans le futur, à quels autres types de risques ce système de surveillance pourrait-il convenir?

En plus des risques agricoles, plus précisément les bâtiments abritant les animaux, le programme s'adapte présentement à d'autres activités de production telles que la transformation des produits de la mer.

17. Quelles sont les coordonnées des fournisseurs partenaires d'Intact Assurance?

Prevtech: 1-888-224-0604 | info@prevtech.ca

Maximus: 1-877-445-6556 | info@maximus-systems.com (Préciser : Système Prévention électrique)

Monitrol Inc. (FarmGuard) (www.farmguard.ca) Tel: 450-501-9255 ext: 285 ou 450-641-4810 btremblay@monitrol.com